

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2612

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conférences locales des maires - Evolution du dispositif

service : Direction générale - Mission coordination territoriale

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2612**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Conférences locales des maires - Evolution du dispositif**

service : Direction générale - Mission coordination territoriale

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0870 du Conseil de communauté du 4 novembre 2002, il a été décidé d'organiser les relations institutionnelles entre les maires et la Communauté urbaine de Lyon sur la base de Conférences locales des maires.

Cette nouvelle organisation avait initialement vocation à améliorer la gestion du quotidien par une meilleure information et adhésion des maires. En pratique, les objectifs étaient de permettre aux maires de :

- disposer d'une plus large information concernant le territoire dans lequel se situe leur commune,
- être informés et concertés sur les politiques communautaires afférentes à leur secteur, les enjeux et projets intercommunaux,
- débattre des priorités d'aménagement sur le plan local, dans un esprit de solidarité et d'efficience de l'action publique,
- confirmer leur rôle dans la gestion du quotidien, la définition des besoins en matière de service public et la concertation avec les citoyens.

Conçu à l'origine à titre expérimental, ce dispositif a été pérennisé par délibération n° 2004-2057 du Conseil du 12 juillet 2004, notamment à travers la délimitation de 9 Conférences des maires. A l'issue de près de 9 ans de fonctionnement, de nouvelles attentes sont aujourd'hui exprimées. Elles sollicitent une place plus affirmée au sein du dispositif global de gouvernance. Elles trouvent, par ailleurs, à s'inscrire dans un nouveau contexte de coopération avec la création du pôle métropolitain entre la Communauté urbaine de Lyon et les Communautés d'agglomération Saint Etienne métropole, Porte de l'Isère (CAPI) et du Pays viennois (ViennAgglo), cadre institutionnel ménageant les spécificités des territoires et l'implication des maires à travers une Assemblée générale des maires.

Les contributions sur le devenir des Conférences locales des maires aspirent aujourd'hui, notamment, à :

- alléger le rôle d'information,
- renforcer le rôle de concertation et de participation à la prise de décision,
- développer une fonction d'initiative permettant de se saisir de certains sujets d'intérêt local.

Elles pourraient s'accompagner de conférences préparatoires entre les services de la Communauté urbaine et ceux des communes. Un tel dispositif existe actuellement au sein d'une conférence et pourrait être étendu à l'ensemble du territoire communautaire, en particulier dans le cadre du travail à conduire sur le rapprochement des communes et de la Communauté urbaine.

D'un point de vue institutionnel, afin de gagner en lisibilité, le dispositif des Conférences locales des maires pourrait d'ores et déjà faire l'objet d'un rattachement au pôle ressources et institutions, une communication périodique sur les travaux effectués pouvant être organisée à l'attention des membres du Bureau communautaire.

Il est donc proposé au Conseil d'engager la redéfinition du rôle des Conférences locales des maires au sein de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Réaffirme l'intérêt d'organiser les relations institutionnelles entre la Communauté urbaine de Lyon et les maires de ses communes membres sur la base des Conférences locales des maires.

2° - Approuve :

a) - le rattachement des Conférences locales des maires au pôle ressources et institutions en vue d'engager une redéfinition du rôle desdites Conférences,

b) - le principe de la généralisation de conférences préparatoires associant les services de la Communauté urbaine et ceux des communes,

c) - le principe d'une communication périodique sur les travaux des Conférences locales des maires à l'attention des membres du Bureau communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.